

Résumé du Conseil Municipal du 7 juillet 2020.

Approbation de l'ancien CR du 23 mai 2020.

Sur ce résumé, Mme Lachize avait fait une observation portant sur la non candidature de M. Patermo au Conseil Communautaire.

Roger PATERMO réitère sa déclaration d'avoir fait le choix de ne vouloir s'occuper pleinement que de sa commune.

Sur la forme, il renouvelle aussi la consigne de bien faire les retours de courriels à l'adresse : mairie.brens@wanadoo.fr et non sur les messageries personnelles de tous les conseillers

Délibération n°1 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2020

Explications du budget avec Les pages de vue d'ensemble du budget.

Recettes d'exploitation N	894 974,00	894 974
Report N-1 au 002	183 558,89	
Total recettes	1 078 532,89	
Dépenses d'exploitation Budget général N	805 328.89	805 328.89
Amortissements	23 150,00	
Virement à la section investissement	250 000,00	
Total dépenses	1 078 532.89	
<i>Dont capacité d'investissement N</i>		89 645.11

Recettes Investissement N	
Résultats reportés N-1 au 001 :	52 673,60
AFFECTATIONS 1068:	
(Couverture déficit des dépenses reportées de N-1)	
Virement de fonctionnement	250 000
Amortissements	23 150
FC TVA et taxe aménagement	45 000
Total recettes	370 823,60
Dépenses Investissements N	
Capital emprunt	45 600
Travaux	325 223,60
Restes à réaliser reportés N-1	
Total dépenses	370 823,60

Cette année sera construit un abri de chaque côté du portail de l'entrée principale de l'école et l'an prochain si les financements sont prêts, des devis sont demandés pour la création et le financement d'un préau. Le préau envisagé dans l'enceinte de l'école estimé à environ 20 000 €, il nécessitera une délibération du conseil municipal, un permis de construire et une demande de subvention. Ce projet prendra environ 18 mois.

Observation de Mme GAYRAUD

Pourquoi une dépense de fonctionnement en plus de 130 000 euros.

Réponse de Roger Patermo

Il s'agit essentiellement du doublement du versement à la section d'investissement. Pour le reste ce sont des augmentations prévisionnelles sur l'année (ex : dépense de personnel, avancement de grade, mouvement de personnel...). On va faire le maximum pour passer en-dessous du prévisionnel.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°2 ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIF 2020 - ASSAINISSEMENT et EAU

Ces budgets font l'objet de délégation de service public. La commune ne s'occupe que des investissements.

Le dossier de renforcement du réseau d'eau potable au Grand-Brens sur 630 mètres avant l'entrée de Gotraz avait été mis de côté par l'ancienne municipalité en raison de son coût de 238 300 € HT.

Il convient de le réétudier.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°3 STABILISATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2020

Stabilisation des taux d'imposition conformément à notre profession de foi.

Sur les douze dernières années, augmentation du taux communal de la taxe d'habitation de +237% et du taux communal de la taxe foncière de +46 % sur 12 ans.

Demande de vérification par Mme LACHIZE PICCINO concernant les taux sur les 6 dernières années. Vérification sera faite sur le site ministériel dédié.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°4 TARIFS DES SERVICES (CANTINE – GARDERIE PERISCOLAIRES) REDUCTION FAMILLES NOMBREUSES

Tarifs de base inchangés.

Mise en place d'un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant. (30% de réduction).

Une majoration de 5 euros sera appliquée à partir de 5 minutes de retard, ceci afin de soulager le personnel qui est impacté par ce retard.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°5 ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMPLEMENTAIRE DE SECOURS

Aide financière supplémentaire à M et Mme BRISSAUD (500 €) et à Mme MASSARD (200 €).
Adoption à l'unanimité.

Délibération n°6 DELEGATION D'URBANISME AU MAIRE

Pour les superficies < 30m² et d'une hauteur maximum de 4.5m autorisation du maire sans délibération. Mme Gayraud demande comment la commune communiquera sur les travaux.

L'information se fera par le site de la commune, par le bulletin municipal et lors de chaque conseil municipal

Adoption à l'unanimité.

NB. Il est à noter à ce sujet qu'une nouvelle adresse facebook a été créée : Commune de Brens-01300 Ain.

Délibérations n°7 et 8 NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SERVICE URBANISME MUTUALISE de BUGEY SUD ET LES COMMUNES ADHERENTES

En 2019, la commune paiera plus de 9000 € au service d'instruction de Bugey Sud.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°9 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

En prévision du départ en retraite des secrétaires de Mairie, un nouvel agent a été recruté au 1^{er} août en CDD jusqu'au 31 décembre sur 9 heures par semaine pour commencer et se familiariser avec l'informatique et le fonctionnement de la mairie à partir du 1^{er} août. De même à l'aide au ménage à l'école un CDD sera recruté en remplacement de Mme Pascale Martin.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°10 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEA

Les représentants de la commune au Syndicat Interdépartemental d'énergie seront Roger Paterno titulaire, Francis Frati et Georges Delahaye , suppléants.

Adoption à l'unanimité.

Délibération n°11 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil propose 24 personnes, le Préfet choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Adoption à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le recensement est terminé, tout a été envoyé à l'INSEE, pour l'instant pas de retour
- Les associations désirant une subvention doivent en faire la demande en mairie avec justificatifs. Catherine Martin adressera un courriel d'information aux associations.
- Pas de cérémonie du 14 juillet, un simple dépôt de gerbe comme pour le 8 mai
- Réouverture de la bibliothèque en septembre
- Activités seniors, reprise envisagée en septembre
- Ouverture de la salle polyvalente en hiver avec le chauffage en plus dans le tarif. Les tarifs seront mis à l'ordre du jour du Conseil de septembre
- Prochain conseil municipal le mardi 22 septembre à 18H30

Questions diverses

M. Aubrun demande si des commissions seront créées. M. Patermo indique que, pour le moment, l'ensemble de l'équipe majoritaire travaille sans commission.

Mme Gayraud demande s'il n'y a pas d'autres informations à communiquer.

M. Patermo indique qu'il est en mesure d'informer le public que la requête de contestation électorale de Mme Lachize auprès du Tribunal Administratif de Lyon, a été rejetée. L'aspect d'attaques morales personnelles de cette requête avait énormément choqué toute l'équipe et même au-delà.